

Ecosse, le nommait gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse, de l'île de Saint-Jean et du Cap-Breton, mais d'après la lettre du secrétaire d'Etat à Patterson en date du 27 septembre 1784, la législature de l'île de Saint-Jean était conservée intacte et tout acte officiel devait être exécuté par le lieutenant-gouverneur, sauf lorsque le gouverneur en chef serait présent. Patterson, qui avait accepté son abaissement en grade sans se plaindre, écrivit aux autorités britanniques que l'annexion de l'île de Saint-Jean à la Nouvelle-Ecosse avait porté un coup fatal à la colonisation de l'île, attendu que Parr menaçait de ne plus accorder de provisions à ceux qui iraient s'y établir. Patterson explique la ligne de conduite de Parr en disant que celui-ci considérait l'île de Saint-Jean comme impropre à la colonisation, et cela, après avoir commencé par affirmer que Parr agissait comme il le faisait par crainte que toute la population de la Nouvelle-Ecosse ne se portât vers l'île à cause des avantages qu'elle offrait. La correspondance ne jette pas de lumière sur le sujet. Il est tout probable que les querelles entre le gouverneur et la législature, ainsi que les accusations portées l'un contre l'autre par le gouverneur et le juge en chef, ont contribué autant que tout le reste à retarder le développement du pays ; à ajouter à cela le manque de fonds causé par la négligence des propriétaires de payer leurs redevances. Les relations entre le gouverneur et la législature étaient évidemment peu amicales. La Chambre, qui avait ajourné ses délibérations, ne s'étant pas rassemblée à la date fixée, et ce, à cause du mauvais temps, au dire des députés, Patterson par une proclamation la déclara dissoute *ipso facto*. Les députés protestèrent contre cela et en appelèrent au public ; des accusations furent formulées contre Patterson et une requête pour sa destitution fut rédigée. Le Conseil et la Chambre prirent apparemment parti l'un contre l'autre, et Patterson fut défendu avec beaucoup d'énergie par son frère John, mais les plaintes devinrent si nombreuses que son rappel fut ordonné, et le lieutenant-gouverneur Fanning, qui se trouvait alors à Halifax, fut choisi pour le remplacer. La lutte que fit Patterson pour conserver sa place forme une intéressante épisode dans l'histoire de l'île. Il écrivit au secrétaire d'Etat que si on le destituait ce serait la ruine de sa famille, et il fit savoir à Fanning qu'il n'abandonnerait pas son poste. Pour éviter des troubles, Fanning décida de laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à ce qu'il eût reçu d'autres ordres, et il refusa de recevoir une adresse de la part des habitants de l'île de crainte que cela n'eût un effet préjudiciable sur le sentiment public. Il s'en suivit beaucoup de confusion, mais le 5 avril 1787, le secrétaire d'Etat ordonna péremptoirement à Patterson de délivrer à Fanning tous les documents publics et instructions officielles en sa possession, le roi n'ayant plus besoin de ses services. A la même date, Fanning fut mis au fait du rappel de Patterson, mais avant cela Fanning avait reçu des dépêches par voie de Halifax, probablement de Dorchester, mais on n'en trouve aucune trace. Le 10 avril, Fanning, par proclamation, publia sa commission et enjoignit aux sujets de Sa Majesté de se conduire en conséquence. Malgré cela, Patterson ne voulut pas sortir de charge et, le 5 mai, il prorogea l'Assemblée, déjà dissoute par Fanning le 3. L'ordre du 5 avril était cependant trop clair pour être dédaigné, et Patterson partit pour Québec dans le but d'exposer son cas à lord Dorchester. (Pour la lettre de Patterson à Dorchester, en date du 6 juillet, voir Q 28, p. 113, et pour le rapport de Dorchester à Sydney, en date du 18 août, voir le même volume, p. 111.) Mais les épreuves du lieutenant-gouverneur Fanning n'étaient pas finies. Plusieurs des membres du Conseil avaient résigné et il fallait les remplacer. Il se plaignit que les officiers militaires refusaient de l'appuyer, et le bruit courait que Patterson se proposait de revenir. A ajouter à cela le malaise causé par l'expression d'opinion de la part de monsieur le sous-secrétaire Nepean que Fanning avait eu tort de